

Séance d'installation

CR

Mandature 2021-2028

Commission consultative des services publics locaux

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1413-1 et L.4132-14,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à l'élection de la Présidente du Conseil régional,

CONSIDERANT que la Présidente du Conseil régional est présidente de droit de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

CONSIDERANT le dépôt d'une liste unique et pluraliste de représentants de l'Assemblée délibérante,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

ENTENDU les interventions de Lucie ETONNO, Guillaume GAROT, François DE RUGY, Franck NICOLON, Pascale HAMEAU, Véronique MAHE, Mélanie COSNIER, William AUCANT, Arash SAEIDI, Philippe HENRY, Sabine LALANDE, Hervé JUVIN, Franck LOUVRIER, Isabelle LEROY, Antoine CHEREAU, Laurent DEJOIE, Christelle MORANCAIS

Après en avoir délibéré,

CREE

la Commission Consultative des Services Publics Locaux en fixant à dix le nombre de représentants de l'Assemblée délibérante et à dix le nombre d'associations locales.

APPROUVE

la liste des associations locales comme suit :

- Association des paralysés de France (APF),
- Association des parents d'adultes et de jeunes handicapés (APAJH),
- UFC Que choisir,
- Union Régionale des Associations Familiales (URAF),
- Fédération Régionale des Familles Rurales (FRFR),
- Confédération Syndicale des Familles (CSF)
- Fédération Nationale des Association d'Usagers des Transports (FNAUT)
- FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)
- URAPEL (Union Régionale Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)
- PEEP (Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public)

PREND ACTE

qu'une liste unique des représentants de l'Assemblée délibérante été déposée.

DIT QUE

les représentants de l'Assemblée délibérante sont, dans le respect du principe de représentativité :

- Julien BAINVEL
- Anne-Sophie LAMBERTHON
- Michelle BRUNET
- Jean-Michel BUF
- Barbara NOURRY
- Didier REVEAU
- Mathias TAVEL
- Cécile DREURE
- Raymond DE MALHERBE
- Stéphane GACHET

DONNE

délégation de compétence à la Commission permanente pour procéder à la désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux en cours de mandat en cas de vacance de siège ou de changement d'association locale notamment.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 27/07/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs